



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 26 février 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	23	23 + 10 pouvoirs
Date de convocation 20 février 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, CHAUDET Martine, STAUDER Jean-Christophe, GULTEKIN Gülcan, HENNEQUIN Virgil, RIBAILLE Cécile, HUART Gérald, MARTIN Michelle, POUZIN Jean-Michel, CATERINO Marie-Laure, BARDET Alice, BERNIER Romain, BLANCHOT Bastien, LAVILLE Rémy, FERNANDEZ Sophie, MOSER Alain, IGLESIAS Catherine, BEHL Frédérique, AUMIS Maud, TIEDREZ Valérie, ROY Nathalie, MENERAT Thierry, SABATINO Anne.**

Représentés : **PRELOT Frédérique pouvoir donné à TIEDREZ Valérie, VAN DALEN Laurent pouvoir donné à CHAUDET Martine, CERF Jérémie pouvoir donné à HUART Gérald, BOIZARD Léa pouvoir donné à GULTEKIN Gülcan, PEREIRA-FRAJMAN Sonia pouvoir donné à BERNIER Romain, MARTEAU Elona pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil, JOSSET Geoffrey pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, LEIX Jean-François pouvoir donné à IGLESIAS Catherine, ZELTZ Anne-Marie pouvoir donné à MENERAT Thierry, D'HULST Karl pouvoir donné à RIBAILLE Cécile.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Budget participatif 2026 – règlement
N° de délibération : 20260226_17

Rapporteur : M Bernier

Mes chers collègues,

La municipalité déploie une politique globale de démocratie locale qui s'articule autour d'instances démocratiques favorisant l'engagement citoyen à tout âge et d'initiatives démocratiques qui tendent à remettre les habitants au cœur de la décision publique.

Dans cette logique et pour renforcer et valoriser la participation des habitants, l'équipe municipale a mis en place en 2021, le premier Budget Participatif.

Le Budget Participatif est un dispositif démocratique permettant aux habitants non élus de proposer puis de choisir des projets d'intérêt général pour la commune. Ils peuvent ainsi suggérer des projets d'investissement à l'échelle d'un ou de plusieurs secteurs de la commune ou sur l'ensemble du territoire communal. Véritable outil pédagogique, le Budget Participatif permet également aux habitants de mieux appréhender le fonctionnement des collectivités territoriales et du budget de la commune.

Pour l'année 2026, il est proposé de maintenir l'enveloppe de 15 000 € dédiée au budget participatif. Elle sera inscrite au budget d'investissement, pour la mise en œuvre des projets initiés et choisis par les habitants.

Pour encadrer le fonctionnement du Budget Participatif, un règlement intérieur a été rédigé. Il détaille notamment les modalités de mise en œuvre des projets, de leur dépôt jusqu'au vote des habitants, puis à leur réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de :

- Valider l'affectation d'une enveloppe de 15 000 € au Budget Participatif 2026 ;
- Valider la mise à jour du règlement intérieur du Budget Participatif ;
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	10	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 27 février 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.02.27 15:13:25 +0100
Ref:10525895-15871930-1-D
Signature numérique
le Maire